



LE SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ EN OCCITANIE

Acteurs de santé, citoyens et industriels:
réussissons ensemble l'accélération des usages du
numérique en santé sur nos territoires

Feuille de route
2021-2023



SOMMAIRE

ÉDITO DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE	3
LE MOT DE	4
QUATRE OBJECTIFS POUR UNE AMBITION : ACCELERER LE VIRAGE NUMERIQUE EN REGION	6
1. En région, l'ensemble des acteurs de santé concernés	6
2. ... par une accélération du partage d'information de santé au travers de plusieurs services.....	8
3. Quatre objectifs à décliner en région.....	9
UNE DYNAMIQUE COLLABORATIVE, TERRITORIALISÉE ET COORDONNÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES USAGES	11
1. Le programme Ségur numérique intégré dans la stratégie régionale de la e-santé.....	11
2. Co-construction et concertation de la feuille de route régionale.....	12
LA FEUILLE DE ROUTE 2021 – 2023	13
1. Sensibiliser et acculturer les acteurs à l'échange et au partage des informations de santé.....	13
2. Accélérer l'équipement des professionnels et des structures.....	20
3. Accompagner les acteurs dans les territoires pour développer les usages.....	35
4. Contribuer à l'effort de renforcement de la cybersécurité.....	44
LA GOUVERNANCE, LES MOYENS ET LE SUIVI DU PROGRAMME	47
1. L'inscription de la gouvernance du Ségur Numérique dans la gouvernance du Ségur de la Santé	47
2. Les moyens associés au programme.....	51
3. Le suivi du programme.....	52
LEXIQUE.....	53
ANNEXE 1 : FACILITATION GRAPHIQUE DU SEMINAIRE.....	55

ÉDITO DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE



La crise sanitaire a été un véritable révélateur et accélérateur des usages numériques dans le domaine de la santé. Pour renforcer le déploiement du numérique et en particulier l'échange et le partage des données de santé entre professionnels de santé, acteurs médico-sociaux et usagers, le Ségur de la santé dédie 2 milliards d'euros au numérique en santé. Cette volonté d'accélération et de modernisation se concrétisera dès 2022 avec la généralisation de Mon espace santé. Cet espace numérique individuel permettra à chacun d'être acteur de sa santé. Chaque usager pourra ainsi choisir d'y stocker ses documents et données de santé en toute confidentialité et de les partager avec un professionnel, à n'importe quelle étape de son parcours de santé.

En Occitanie, 63 millions d'euros seront investis pour accompagner les usages du numérique par les acteurs de santé et les usagers de notre région, dans un cadre éthique et sécurisé. Des financements complémentaires sont mobilisés au niveau national pour permettre de rattraper le retard dans l'équipement des professionnels de santé en établissement ou en ville. Il est essentiel de nous saisir ensemble de cette opportunité historique pour répondre aux besoins des usagers et des professionnels de santé.

Le volet numérique du Ségur a un enjeu clair : accélérer la feuille de route de la transformation numérique! La feuille de route régionale traduit ces ambitions nationales. Co-construite avec le réseau de l'Assurance Maladie et le GRADeS e-santé Occitanie, elle a ensuite été enrichie et concertée avec l'ensemble des représentants des acteurs de santé, professionnels et établissements de santé et médico-sociaux, des institutionnels, mais aussi des usagers et des industriels.

Elle a vocation à se décliner dans les territoires au plus près des besoins des professionnels de santé et des populations. Les comités départementaux qui se mettront en place au premier trimestre 2022 permettront d'en assurer le suivi, de mieux nous coordonner, et de faire vivre cette feuille de route sur les 3 prochaines années. Notre objectif commun est d'agir ensemble pour moderniser et améliorer l'efficacité de notre système de santé au service des usagers dans le cadre d'une meilleure coordination de leurs parcours de santé.

LE MOT DE ...



INSERTION ICI DU TEXTE L'ASSURANCE MALADIE AU FORMAT 10 LIGNES
MAX

« **Ici citation
du message essentiel
de L'Assurance Maladie
en 1 phrase courte.** »

« Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Donec ullamcorper fermentum felis, non dapibus ante. Cras sit amet urna nec diam commodo imperdiet. Sed dictum placerat tempor. Phasellus varius placerat vestibulum. Nunc dignissim nibh justo, eu sodales libero maximus ut. Aliquam posuere porttitor felis, eget fermentum justo pellentesque vitae. Donec dictum dui id nibh congue gravida. Interdum et malesuada fames.

Nunc ac gravida dolor. Suspendisse diam justo, tempor eu justo ac, laoreet malesuada justo. Phasellus in molestie nisl. Phasellus posuere sapien eget metus hendrerit dapibus. In gravida orci elit, in volutpat felis semper ac. Vivamus vulputate tristique augue in efficitur. Pellentesque venenatis est vel hendrerit rhoncus. Curabitur augue sapien, fermentum ac finibus nec, maximus ut eros. Nunc enim ante, lacinia vel lectus nec. »



INSERTION ICI DU TEXTE E-
SANTE OCCITANIE AU FORMAT 10 LIGNES MAX

« **Ici citation
du message essentiel
de E-SANTE OCCITANIE
en 1 phrase courte.** »

« Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Donec ullamcorper fermentum felis, non dapibus ante. Cras sit amet urna nec diam commodo imperdiet. Sed dictum placerat tempor. Phasellus varius placerat vestibulum. Nunc dignissim nibh justo, eu sodales libero maximus ut. Aliquam posuere porttitor felis, eget fermentum justo pellentesque vitae. Donec dictum dui id nibh

congue gravida. Interdum et malesuada fames.

Nunc ac gravida dolor. Suspendisse diam justo, tempor eu justo ac, laoreet malesuada justo. Phasellus in molestie nisl. Phasellus posuere sapien eget metus hendrerit dapibus. In gravida orci elit, in volutpat felis semper ac. Vivamus vulputate tristique augue in efficitur. Pellentesque venenatis est vel hendrerit rhoncus. Curabitur augue sapien, fermentum ac finibus nec, maximus ut eros. Nunc enim ante, lacinia vel lectus nec. »



« **Ici citation
du message essentiel
de France Assos Santé
en 1 phrase courte.** »

INSERTION ICI DU TEXTE FRANCE ASSOS SANTE AU
FORMAT 10 LIGNES MAX

« Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Donec ullamcorper fermentum felis, non dapibus ante. Cras sit amet urna nec diam commodo imperdiet. Sed dictum placerat tempor. Phasellus varius placerat vestibulum. Nunc dignissim nibh justo, eu sodales libero maximus ut. Aliquam posuere porttitor felis, eget

fermentum justo pellentesque vitae. Donec dictum dui id nibh congue gravida. Interdum et malesuada fames.

Nunc ac gravida dolor. Suspendisse diam justo, tempor eu justo ac, laoreet malesuada justo. Phasellus in molestie nisl. Phasellus posuere sapien eget metus hendrerit dapibus. In gravida orci elit, in volutpat felis semper ac. Vivamus vulputate tristique augue in efficitur. Pellentesque venenatis est vel hendrerit rhoncus. Curabitur augue sapien, fermentum ac finibus nec, maximus ut eros. Nunc enim ante, lacinia vel lectus nec. »



Guichet inter URPS

« **Ici citation**
du message essentiel
des URPS
en 1 phrase courte. »

efficitur. Pellentesque venenatis est vel hendrerit rhoncus. Curabitur augue sapien, fermentum ac finibus nec, maximus ut eros. Nunc enim ante, lacinia vel lectus nec. »

INSERTION ICI DU TEXTE DES 3 URPS AU FORMAT 10 LIGNES MAX

« Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Donec ullamcorper fermentum felis, non dapibus ante. Cras sit amet urna nec diam commodo imperdiet. Sed dictum placerat tempor. Phasellus varius placerat vestibulum. Nunc dignissim nibh justo, eu sodales libero maximus ut. Aliquam posuere porttitor felis, eget fermentum justo pellentesque vitae. Donec dictum dui id nibh congue gravida. Interdum et malesuada fames.

Nunc ac gravida dolor. Suspendisse diam justo, tempor eu justo ac, laoreet malesuada justo. Phasellus in molestie nisl. Phasellus posuere sapien eget metus hendrerit dapibus. In gravida orci elit, in volutpat felis semper ac. Vivamus vulputate tristique augue in



INSERTION ICI DU TEXTE DES FD AU FORMAT 10 LIGNES MAX

« **Ici citation**
du message essentiel
des FD
en 1 phrase courte. »

« Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Donec ullamcorper fermentum felis, non dapibus ante. Cras sit amet urna nec diam commodo imperdiet. Sed dictum placerat tempor. Phasellus varius placerat vestibulum. Nunc dignissim nibh justo, eu sodales libero maximus ut. Aliquam posuere porttitor felis, eget fermentum justo pellentesque vitae. Donec dictum dui id nibh congue gravida. Interdum et malesuada fames.

Nunc ac gravida dolor. Suspendisse diam justo, tempor eu justo ac, laoreet malesuada justo. Phasellus in molestie nisl. Phasellus posuere sapien eget metus hendrerit dapibus. In gravida orci elit, in volutpat felis semper ac. Vivamus vulputate tristique augue in efficitur. Pellentesque venenatis est vel hendrerit rhoncus. Curabitur augue sapien, fermentum ac finibus nec, maximus ut eros. Nunc enim ante, lacinia vel lectus nec. »

QUATRE OBJECTIFS POUR UNE AMBITION : ACCELERER LE VIRAGE NUMERIQUE EN REGION

Le volet numérique du Ségur de la santé a pour objectif de rattraper le retard national sur le partage de données de santé entre professionnels de santé et avec le patient, afin d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels de santé et l'efficacité du système de santé.

Un investissement historique national de 2 milliards d'euros est consacré à ce programme pour accélérer l'équipement des professionnels de santé et le développement des usages : 1.4 milliards pour le partage de données de santé sur 3 ans, auxquels s'ajoutent 600 millions dédiés au secteur médico-social sur 5 ans.

En région, près de 63 millions d'euros seront consacrés à ce programme.

Le volet numérique du Ségur s'inscrit dans le cadre de référence de la feuille de route du numérique en santé avec l'objectif d'agir comme un accélérateur :

- Généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, en mettant les citoyens en capacité d'être acteurs de leur santé et en améliorant le cadre de travail des professionnels de santé
- Accélérer de façon significative la feuille de route du numérique en santé, en passant de 10 millions à 500 millions de documents médicaux échangés d'ici 2 ans
- Fédérer l'ensemble des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social (ville, hôpital, établissements et services sociaux et médico-sociaux au travers de cas d'usage précis : partage de données de santé, comptes rendus de radiologie, comptes rendus de biologie, documents de sortie hôpital (prescriptions, lettres de liaisons, comptes rendus opératoires, ...) échangés par messagerie de santé ou transmis au DMP et indexés sur l'INS dite qualifiée.

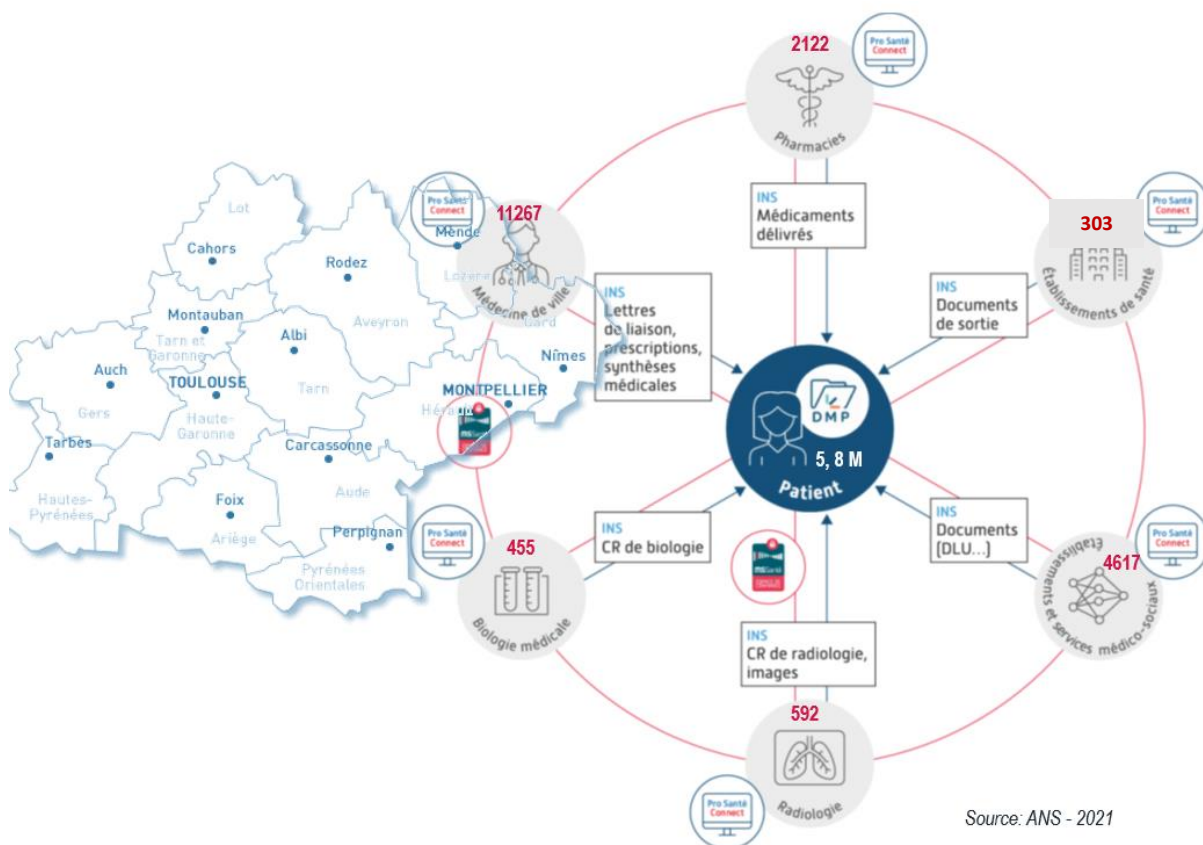
Le volet numérique du Ségur n'a pas seulement vocation à favoriser les échanges entre professionnels de la santé et du secteur médicosocial mais bien d'embarquer la participation active des patients et des usagers dans l'alimentation de Mon Espace Santé.

1. En région, l'ensemble des acteurs de santé concernés ...

La démarche est portée et construite avec l'implication de l'ensemble des acteurs de l'écosystème, qu'ils soient institutionnels ou professionnels œuvrant pour l'offre de soins ; professionnels de santé, administratifs, technique, et fournisseurs des solutions logicielles qui porteront les échanges de données de santé déployées pour les usagers.

Le programme vise l'ensemble des professionnels de santé au travers de 6 cibles :

Biologie médicale	- Laboratoires de biologie médicale (LBM) de ville (sites géographiques) - Groupes de LBM en ville - LBM hospitaliers	390 33 25 entités juridiques et 34 entités géographiques	Bio2 30/03/2021
Radiologie	- Cabinets de radiologie privés - Plateaux techniques d'établissements de santé publics - Etablissements de santé privés d'intérêt collectif	43 38 6	Nombre de centres d'imagerie disposant d'une autorisation d'exploitation scanner et IRM par statut d'entité gestionnaire (ARS 12/07/2021 AMOS 2020 - nb de radiologues : 592
Médecine de ville	- Cabinets libéraux de ville (généralistes et spécialistes) - Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) - Centres de santé pluriprofessionnels	11267 176 MSP 52	AMOS 2020 Edoniss - code activité 850 AU 30/10/2021
Établissements de santé	- ES publics, Établissements à But Non Lucratif (EBNL) et ES privés - Toutes activités confondues (MCO, PSY, SSR, HAD, MRC)	303	DNS - 18/01/22
Établissements médico-sociaux	- Tous les ESMS cités à l' article L. 312-1 du CASF	4617	FINESS
Pharmacies	- Officines de ville	2122	CNAM 2020



2. ... par une accélération du partage d'information de santé au travers de plusieurs services

Le Ségur du Numérique en Santé a pour objectif de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec l'utilisateur pour mieux prévenir et mieux soigner.

Cette généralisation des échanges de données sécurisés et standardisés passe par le déploiement de plusieurs outils et services socles pour développer de bout en bout les usages.



Le **DMP** (Dossiers Médical Partagé) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise des informations de santé : traitements, résultats d'examen, allergies... Le DMP est l'outil mis à disposition des usagers et des professionnels de Santé contribuant à une meilleure coordination et qualité des soins. Il garantit la conservation de manière sécurisée des informations médicales des usagers et il assure le partage de celles-ci entre les professionnels de santé et avec les usagers.

Pour les usagers, le DMP est un des services accessibles depuis **Mon Espace Santé** par défaut ouvert en 2022 pour tous les citoyens intégrant :

- Un agenda de santé
- Une Messagerie Sécurisée de Santé
- Un bouquet d'applications référencées



La **Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté)**, est un espace de confiance au sein duquel les professionnels habilités en ville, à l'hôpital, ou dans les structures médico-sociales, peuvent échanger des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité. Les documents devront respecter une structuration normalisée, décrite dans les référentiels nationaux, facilitant leur intégration dans les logiciels.

La messagerie Sécurisée de Santé (au travers de Mon Espace Santé) permettra également au citoyen de recevoir les documents et informations de santé transmis par un professionnel de santé en toute confidentialité : réception de mail et de documents, enregistrement de documents, notifications...



La généralisation d'une **Identité Nationale de Santé** pour développer l'identitovigilance et l'interopérabilité

L'INS pour référencer les données de santé est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021. Ce référencement fiable et univoque est indispensable afin d'éviter la propagation d'une erreur d'identification des personnes prises en charge.

L'INS provient des bases nationales de référence. Elle comprend l'ensemble des informations numériques renvoyées par le téléservice INSi (en particulier : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, code INSEE du lieu de naissance, matricule INS). Pour pouvoir être utilisée pour référencer les données de santé, l'INS doit être qualifiée. Pour ce faire deux conditions doivent être respectées :

- L'identité de la personne doit avoir été validée conformément aux exigences prévues dans le référentiel national d'identitovigilance (RNIV)
- L'INS doit avoir été récupérée, ou vérifiée, par appel au téléservice INSi



La généralisation du dispositif **Pro Santé Connect** pour permettre aux professionnels de santé de se connecter en toute simplicité, y compris en mobilité

Pro Santé Connect permet aux professionnels :

- D'attester de leur identité à partir d'un référentiel opposable (<https://annuaire.sante.fr>) en fournissant une identité dite régaliennne (nom, prénom, date de naissance, sexe, lieu de naissance) et une identité dite sectorielle (identifiant national du professionnel de santé, profession, rôle, secteur d'activité, ...) qui contient les données nécessaires à la détermination des droits des utilisateurs par le service en ligne,
- D'utiliser le dispositif d'authentification de leur choix parmi ceux acceptés par Pro Santé Connect comme la carte CPS ou l'application e-CPS permettant ainsi aux professionnels d'accéder en toute sécurité à leurs services numériques

3. Quatre objectifs à décliner en région

L'ARS, le réseau de l'Assurance Maladie, le GRADeS se mobilisent de façon coordonnée pour accompagner les acteurs locaux. Quatre objectifs ont été fixés aux régions pour accompagner et faciliter le déploiement des priorités du volet numérique du Ségur 2021-2023 :

1. Sensibiliser et acculturer les acteurs à l'échange et au partage des informations de santé
2. Accélérer l'équipement des professionnels et des structures
3. Accompagner les acteurs dans les territoires pour développer les usages
4. Contribuer à l'effort de renforcement de la cybersécurité

La feuille de route régionale avec ces 4 objectifs ci-dessus vient en complément des actions mise en œuvre au niveau national :

- Un corpus documentaire mis en ligne sur le site de l'ANS esante.gouv.fr
- Une FAQ afin de répondre aux questions des professionnels et éditeurs
- Des webinaires afin d'accompagner la diffusion des informations liées au Ségur et de favoriser les interactions avec les acteurs institutionnels et les experts de chaque domaine
- Des retours d'expérience, afin de partager sur les déploiements « pilotes »
- ... ;

UNE DYNAMIQUE COLLABORATIVE, TERRITORIALISÉE ET COORDONNÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES USAGES

1. Le programme Ségur numérique intégré dans la stratégie régionale de la e-santé

L'**ambition portée par l'ARS Occitanie** et inscrite dans son Projet Régional de Santé 2018-2022 (PRS 2018-2022) peut se synthétiser en 3 objectifs :

- Faciliter l'implication de l'utilisateur, acteur de son processus de santé
- Accélérer la transformation numérique des processus de travail de tous les professionnels de santé
- Mieux articuler l'impact du numérique avec les évolutions de l'organisation des soins et des prises en charge

Trois priorités opérationnelles ont été définies dans le cadre du volet « Transformation numérique en santé » du PRS :

Priorité 1 : Améliorer l'accès territorial aux soins dans le cadre du parcours, notamment en développant la télémédecine

Priorité 2 : Améliorer la coordination des professionnels en favorisant la partage et l'échange d'informations

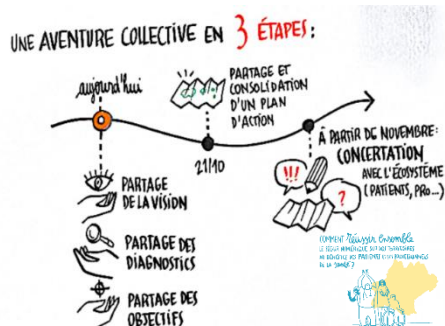
Priorité 3 : Stimuler et soutenir les usages et l'innovation du numérique en santé avec les acteurs de l'écosystème régional, en lien avec les priorités de santé publique de la région (parcours prioritaires ou problématiques territoriales identifiées par le PRS)

Le **Ségur numérique** vient aujourd'hui renforcer ces priorités, et notamment les priorités 2 et 3. Le pilotage de ce programme est assuré par l'Agence, en cohérence avec les attendus nationaux, son PRS et les orientations proposées par l'assurance maladie en Occitanie, ainsi que dans la continuité des programmes (eParcours, HOP'EN, ESMS numérique...) et des actions (DMP, MSSanté, INS, ...) déjà engagés.

En complément d'une approche systématique d'intégration des fondations numériques régaliennes (identité nationale de santé, cadre de sécurité et d'interopérabilité, messagerie sécurisée, dossier médical partagé) par l'ensemble des acteurs de chaque couloir (Hôpital, ESMS, Médecine de ville, Biologie, Radiologie, Pharmacie), l'objectif est d'assurer un déploiement graduel des outils et services :

- sur une base départementale ;
- pour l'ensemble des acteurs publics, privés, structures d'exercice coordonné ambulatoires (MSP, CPTS), établissements sanitaires et médico sociaux ;
- prioritairement sur 4 parcours : personnes âgées, personnes en situation d'handicap, cancer, couples-mères-enfants-jeunes

2. Co-construction et la concertation de la feuille de route : des temps clés pour impulser la dynamique régionale

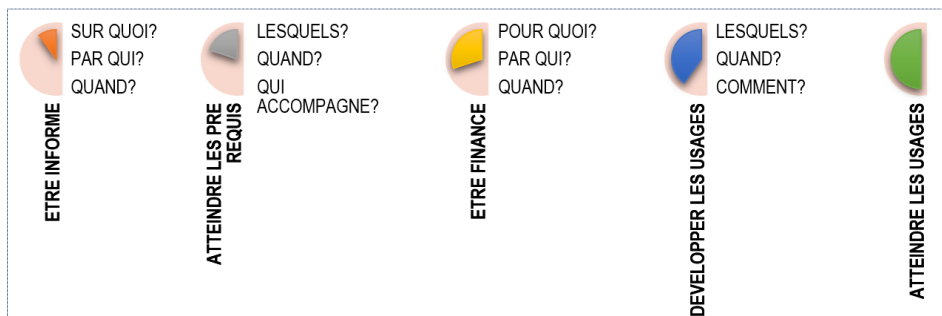


La feuille de route régionale a été **coconstruite** par l'ARS, l'assurance maladie et le GRADeS, dans une optique participative avec l'appui du Lab'Innov de l'agence et en cherchant à associer largement les acteurs de terrain (au sein des CPAM, du GRADeS et de l'ARS également). Elle a ensuite été **concertée et enrichie** avec l'ensemble des acteurs du comité régional de convergence e-santé.

Deux ateliers de co-construction - regroupant plus d'une trentaine de représentants des 3 organismes partenaires - ont permis :

- de partager la vision, les objectifs, l'état des lieux de départ sur chacun des services / référentiels socles ainsi qu'en matière de cybersécurité,
- de consolider les plans d'actions et la feuille de route régionale autour des chantiers transverses, ciblés dans la note d'objectifs du mois de juillet.

Lors de ces ateliers, les travaux ont été organisés autour de **persona**, déclinés des différents couloirs. Cette approche devait permettre de construire une offre de services et d'accompagnement, ainsi que des campagnes de sensibilisation et de communication plus engageantes, en adaptant les offres et le discours, ainsi qu'en personnalisant les canaux et les médias (email, réseau sociaux, site internet, papier...).



La **phase de concertation** autour de la feuille de route a été ouverte à partir du mois de novembre 2021 sur la base d'un séminaire du dispositif de convergence e-santé, ayant réuni 130 participants acteurs de santé de la région, usagers, institutionnels et industriels de la filière en mode Design Thinking (Annexe 1 : Facilitation graphique du séminaire). L'ensemble des contributions issues du séminaire (**254 propositions**) ont été exploitées et traitées, afin d'enrichir la feuille de route soumise à concertation.

LA FEUILLE DE ROUTE 2021 – 2023

1. Sensibiliser et acculturer les acteurs à l'échange et au partage des informations de santé

OBJECTIF 1

Sensibiliser et informer l'écosystème sur l'échange et le partage de données de santé



OBJECTIFS OPERATIONNELS

1 – Parler d'une même voix

Porter une communication partenariale et unifiée pour tous les acteurs concernés au-delà des cloisonnements institutionnels (Stratégie de marque Ségur numérique)

2- Au plus près des réalités de terrain :

Prendre appui sur des situations concrètes et de proximité plus près des besoins et des acteurs (Proximité avec les situations de vie, les besoins concrets et proximité géographique). La communication sera personnalisée en fonction du type de cible : Patients Citoyens ou Professionnels de santé quel que soit son mode d'exercice (isolé, en exercice coordonné, en établissements de santé ou médico-social). Des **mises en situation concrètes** permettront de créer des campagnes plus engageantes :

- en adaptant les offres et le discours
- en personnalisant les canaux et les médias (email, réseau sociaux, site internet, papier...)

Cette stratégie s'inscrit sur du temps long, pour faire adhérer PS et usagers.

3 – Favoriser le partage des expériences concrètes (expression des acteurs, témoignages...)



ACTIONS

Parler d'une même voix

- Elaboration et mise à disposition d'un kit de communication commun (EDL, docs...)
- Mise en place d'une base documentaire, d'un référentiel régional de communication

▀ Actions de communication, sensibilisation

- Sensibilisation des **partenaires institutionnels** (Conseils départementaux, Conseil régional, Préfecture, DREETS, métropoles...), eux-mêmes relais de diffusion



ARS



Sur la durée du programme

- Sensibilisation des professionnels de santé et de leurs **représentants** (URPS, Ordres, Syndicats, Fédérations, CME, ...), eux-mêmes relais de diffusion



ARS, Assurance Maladie



Sur la durée du programme

- Elaboration et diffusion de **newsletters** ES/ESMS/Libéraux reprenant les étapes clés et les ressources disponibles

- Organisation de **webinaires** : les webinaires organisés seront thématiques (Séjour Numérique, SUN ES, ESMS Numérique, Messagerie Pro et Citoyenne, Mon Espace Santé, Ethique), par cible, par intention (promotion des programmes, accompagnement)



ARS, Assurance Maladie,
GRADeS selon cible et type
de webinaire



Sur la durée, selon la
temporalité des programmes

- Organisations et participation aux **événements**, rendez-vous, ...



ARS, Assurance Maladie,
GRADeS



Sur la durée du programme

▀ Réalités de terrain

- Identifier des exemples concrets pour les valoriser via différents canaux (Web, réseaux sociaux, ...)

▀ Partage d'expérience

- Refonte du site ARS avec notamment la valorisation des retours d'expérience sous forme de courtes interviews vidéo



ARS



Janv. 2022 et sur la durée du
programme

- Proposition d'actions d'acculturation en interne ARS + CPAM + GRADES / Socle commun e-santé



ARS, Assurance Maladie,
GRADeS



Sur la durée du programme



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de moyens	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
Nb d'actions de communication / sensibilisation / Accompagnement réalisées (réunions d'informations, formations, webinaires,...)		24		
Indicateur de résultats				
% d'ES de la région touchés par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	100%	100%	100%	100%
% de LBM de la région touchés par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	100%	100%	100%	100%
% de structures de radiologie de la région touchés par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	100%	100%	100%	100%
% de PSL Médecins de la région touchés par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	100%	100%	100%	100%
% de PSL pharmacies de la région touchés par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	100%	100%	100%	100%
% de professionnels paramédicaux de la région touchés par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	100%	100%	100%	100%
% d'ESMS de la région touchés par les actions de communication / sensibilisation / accompagnement	100%	100%	100%	100%



CONDITIONS DE REUSSITE

Une bonne coordination des actions pour assurer un message lisible avec des interlocuteurs bien identifiés dans leur rôle

Communication descendante et synthétique

Importance des tutoriels



POINTS DE VIGILANCE

Réussir à sensibiliser 100 %

OBJECTIF 2

Participer activement à la promotion et à l'accompagnement des citoyens pour l'utilisation de Mon espace santé



OBJECTIFS OPERATIONNELS

Selon une enquête BVA pour France Assos Santé Occitanie auprès des habitants de la région (1), parmi les outils et services numériques développés sur l'ensemble du territoire national, le Dossier Médical Partagé est, en septembre 2021, connu par un peu plus de la moitié des habitants d'Occitanie (52%), mais d'un usage très limité (11%). L'Espace Numérique de Santé ou « Mon Espace Santé » qui sera déployé sur l'ensemble du territoire national en janvier 2022 est connu de 39% des habitants. L'Identifiant National de Santé n'est connu que de 20% des répondants.

1 – Le relais de proximité d'une campagne nationale

Faire connaître les services de mon espace santé en prenant appui sur la campagne nationale et en développant des actions de communication et d'information ciblées au cœur de nos territoires

2 – Un réseau de promoteur de proximité

Développement et animation d'un réseau de promoteurs de proximité. La situation des personnes éloignées du numérique (illettrisme et zones blanches) sera particulièrement prise en compte.

3 - **Prendre appui sur un réseau large d'ambassadeurs** sensibilisés aux enjeux du Ségur pour développer les usages :

- un réseau d'ambassadeurs Mon Espace Santé
- un cercle d'utilisateurs (tous les acteurs de santé, établissements ...)
- un cercle de promoteurs de proximité (Collectivités, services sociaux ...)
- Un cercle d'influenceurs qui partageront leur expérience pour développer l'adhésion auprès de leurs cercles d'influence (Patients citoyens, relais, association de patients, utilisateurs avertis).

4 – Valoriser les services concrets

Favoriser une approche concrète des services proposés dans mon espace santé, l'échange d'expérience et l'interactivité avec les citoyens

(1) Enquête réalisée par BVA pour France Assos Santé Occitanie par téléphone du 30 Août au 14 septembre 2021, auprès d'un échantillon représentatif de 1003 habitants d'Occitanie

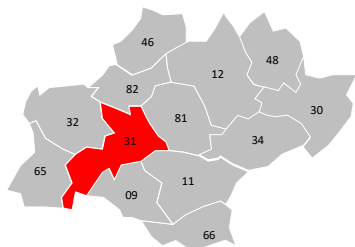


CHIFFRES ET ACTIONS CLES EN REGION

Près de **la moitié de la population n'a pas recours au numérique en santé**

Selon une enquête BVA pour France Assos Santé Occitanie auprès des habitants de la région, « près de la moitié de la population (49%) n'a pas recours au numérique en santé, notamment par manque de réflexe ou de confiance, parmi laquelle on retrouve davantage de seniors, de peu diplômés et de personnes souffrant d'ALD/maladie chronique »

Un réseau des ambassadeurs Mon Espace Santé en Haute-Garonne



Un réseau composé de :

- **Ambassadeurs formateurs** dont les missions sont de :
 - Former à Mon Espace Santé les ambassadeurs sensibilisateurs, les employés, patientèle et collaborateurs chargés de mener des actions de sensibilisation à l'échelle d'une structure,
 - Relayer la communication institutionnelle.
- **Ambassadeurs sensibilisateurs** dont les missions sont de :
 - Communiquer et sensibiliser les employés, patientèle, collaborateurs à Mon Espace Santé par des actions concrètes.

L'action des ambassadeurs a été coordonnée au sein d'un groupe de travail de la Haute-Garonne, réunissant des représentants de la DNS, de Digital 113, des collectivités territoriales, de la CPAM, de l'ARS Occitanie, de France Assos Santé, du Groupement e-santé Occitanie.

Les missions de ces ambassadeurs sont définies dans le cadre d'une charte.



ACTIONS

1. Généraliser le déploiement de Mon Espace Santé, à partir du retour d'expérience sur le pilote Haute-Garonne

- Réaliser le RETEX du pilote Haute-Garonne autour de 3 axes: réussites / Freins / Recommandations pour la généralisation



CPAM31/ARS/GRADES/OCCITANIE
SANTE NUMERIQUE



Janv.22

- Sur la base de ce RETEX, lancer la phase de généralisation en région, en cohérence et dans le respect des orientations et calendrier nationaux




DCGDR/ARS (en partenariat avec les acteurs clés : DNS, ANS, GRADES, CPAM 31, OCCITANIE SANTE NUMERIQUE, représentants des usagers)




Janv. – Fév. 22


- Accompagner le déploiement départemental

Les déploiements départementaux pourront s'appuyer sur l'expérience conduite en Haute-Garonne dans le cadre de la phase pilote (actions de promotion, réseau d'ambassadeurs, club utilisateurs citoyens, stands mobiles, accompagnement des professionnels de santé, accompagnement établissements)

 Assurance Maladie / GRADES


 A partir de fév. 22, selon calendrier national


- Suivre le déploiement départemental

 Comité départemental e-santé et transformation numérique

 Trimestrielle, sur la durée du programme


- 2. Mise en place d'ateliers numériques pédagogiques ciblés par usager en fonction des parcours prioritaires (personnes âgées, futures mamans, patients ALD, ...) et développement de partenariats avec les réseaux de médiateurs numériques (ANCT, réseau France services, Aidants Connect, Emmaüs Connect,, RhinOcc...), les aidants (famille, organismes tutélaires, représentants légaux familiaux, ...) et les acteurs de l'information / orientation des usagers (MDPH, MDA, DAC, etc.) : en lien avec les acteurs du territoires (institutions, collectivités, représentants des usagers, CLS, établissements, libéraux...)**


 Coordonnateur des ambassadeurs

 sur la durée du programme

3. Développer un réseau d'ambassadeurs territorialisé :

- Recruter des ambassadeurs
La liste des ambassadeurs sera mise à jour et publiée régulièrement.
- Former les ambassadeurs
- Développer l'activité
- Renforcer la formation
- Renforcer l'information vers les usagers, patients (communication nationale, flyers dans les salles d'attente, ...) : Emailing, articles de la campagne nationale, Promotion des actions des ambassadeurs en région (newsletter, réseaux sociaux, site web)
- Capitaliser sur les patients pour engager les professionnels de santé

 Coordonnateur des ambassadeurs

 sur la durée du programme

- 4. Renouveler une enquête auprès de la population de la Haute-Garonne (territoire pilote) afin de mesurer la notoriété et la perception du service MES ainsi que les freins et motivations l'utilisation du service**

 France Assos Santé

 semestre 2 - 2022



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de moyens	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
Mise en place d'un réseau régional de promoteurs / sponsors MES (collectivités, entreprises, universités, ...) qui mettent en œuvre des actions de sensibilisation aux usages de Mon espace santé	O	O	O	O
Nombre d'ambassadeurs recrutés		ND	ND	
Nombre d'ambassadeurs formés		100%	100%	
Nombre d'actions pédagogiques réalisées auprès des usagers		ND	ND	
Nombre d'actions de relais de communication réalisées		ND	ND	
Réalisation d'une enquête auprès de la population		ND	ND	
Indicateur de résultats				
Nombre de connexions des PS à MES via le dispositif de délégation d'accès dans la région		ND		
Nombre de connexions d'utilisateurs à MES		ND	ND	
Résultats du sondage : notoriété, perception		ND	ND	



CONDITIONS DE REUSSITE

- Garantie du respect de la vie privée
- Gratuité du service
- Sécurisation des données de santé
- Information, pédagogie et accompagnement des populations les plus fragiles



POINTS DE VIGILANCE

- Veiller à l'articulation CPAM/GRADES/collectivités
- Organisation assurant la coordination des actions de la cohorte d'ambassadeurs et de la convergence des retours d'expérience
- Valoriser la mission des ambassadeurs qui ont un statut bénévole

2. Accélérer l'équipement des professionnels et des structures

OBJECTIF 3 Contribuer à l'accélération du déploiement des solutions référencées Ségur



OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le développement des usages décrits pour chacun des couloirs implique une évolution des systèmes d'information de santé afin d'être compatibles avec les référentiels et services socles : intégration des exigences techniques dans les logiciels, déploiements sur le terrain, configurations, formation des utilisateurs....

Dans le cadre du Ségur du Numérique en Santé, l'Etat met en place un mécanisme d'achat pour compte au bénéfice des acteurs de l'offre de soins, sous la forme d'un système ouvert et non sélectif (SONS) de référencement et de financement. Il permet de prendre en charge financièrement la prestation de passage à une solution disposant d'un référencement Ségur, via un versement direct aux éditeurs réalisant cette prestation auprès d'un établissement, d'un service ou d'un professionnel de santé.

Les modalités d'accès à ces financements, les règles d'éligibilité et les barèmes de prise en charge par l'Etat sont précisés. Les exigences techniques qui doivent être satisfaites pour qu'un logiciel puisse être éligible à ce mécanisme de financement sont détaillées dans les dossiers de spécification de référencement (DSR).

Un parcours de référencement est mis en place par l'ANS afin de valider la conformité des solutions logicielles aux DSR auxquels l'éditeur candidatatera, pour chacune des vagues. La procédure de référencement Ségur nécessite pour sa finalisation que l'éditeur apporte la preuve des agréments CNDA (DMP, INS, ...).

La plateforme de téléservice qui permet aux éditeurs ou distributeurs de solutions logicielles référencées par l'ANS de déposer leur demande de financement est ouverte depuis le 2 novembre 2021.



ACTIONS

► Sensibiliser les acteurs régionaux sur l'aide à l'équipement numérique du Ségur et promouvoir l'adoption de solutions référencées (DMP, INS)



ARS, AM selon cible



sur la durée du programme, en cohérence avec le programme SONS

► Établir et suivre un état des lieux régional des éditeurs concernés devant entrer dans le parcours de certification auprès du CNDA et la plateforme de référencement de l'ANS



GRADES, AM selon cible



Initialisation novembre 21, suivi sur la durée du programme

Porter et promouvoir une offre d'accompagnement des industriels en région, en complémentarité des actions de l'ANS

Ouverture par le GRADeS d'un guichet de services sur des jours et plages dédiées permettant de répondre aux questions des éditeurs en région en impliquant les acteurs locaux à travers un accompagnement sur des thématiques comme l'appui au retrait des dossiers, au référencement, au passage à l'échelle, ...



GRADeS



Initialisation T1 2022



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de résultats	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
Nb d'ES avec logiciel Ségur commandé		70%		
Nb de structures radio avec logiciel Ségur commandé		70%		
Nb de structures Médecins de ville avec logiciel Ségur commandé		70%		
Nb d'Officines de ville avec logiciel Ségur commandé		60%		
Nb d'ESMS-PA avec logiciel Ségur commandé		15%		
Nb d'ESMS-PH avec logiciel Ségur commandé		15%		
Nb d'ESMS-Autres avec logiciel Ségur commandé		5%		
Nb d'ES avec logiciel Ségur installé		25%		
Nb de LBM avec logiciel Ségur installé		35%		
Nb de structures radio avec logiciel Ségur installé		35%		
Nb de structures Médecins de ville avec logiciel Ségur installé		35%		
Nb d'Officines de ville avec logiciel Ségur installé		8%		
Nb d'ESMS-PA avec logiciel Ségur installé		8%		
Nb d'ESMS-PH avec logiciel Ségur installé		8%		
Nb d'ESMS-Autres avec logiciel Ségur installé		ND		



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Accès aux données CNDA pour état des lieux
- Travailler en partenariat avec l'écosystème d'accompagnement des industriels régional (pôles, clusters, agences de développement économique, région, ...)



POINTS DE VIGILANCE

- Veiller à l'articulation régional / national
- Volume de logiciels Ségur référencés

OBJECTIF 4 Accompagner les acteurs de santé à l'identitovigilance



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

L'identitovigilance est une démarche qualité liée à l'identification des patients.

Il est indispensable qu'un usager soit identifié de la même façon par tous les professionnels qui partagent des données de santé qui le concernent. L'obligation de référencement par l'identifiant national de santé (INS) à partir du 1er janvier 2021 est une des réponses à cet enjeu. Ce référencement des données de santé avec l'INS est indispensable afin d'éviter des erreurs d'identification des personnes prises en charge.

Disposer d'une identité unique et pérenne de la personne permet en outre de faciliter l'échange et le partage des données de santé entre l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social de la personne. Cela contribue à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins.

Pour pouvoir être utilisée pour référencer les données de santé, l'INS doit être qualifiée. Pour ce faire, deux conditions doivent être respectées :

- L'identité de la personne doit avoir été validée conformément aux exigences prévues dans le référentiel national d'identitovigilance (RNIV) ;
- L'INS doit avoir été récupérée, ou vérifiée, par appel au téléservice INSi développé par la CNAM.

À date, il est nécessaire de se doter d'une carte CPx (CPS, CPF, CPE) nominative pour pouvoir accéder au téléservice INSi.

Dans le cadre de la certification des établissements de santé, le critère 2.3-01 renforce le fait que les équipes respectent les bonnes pratiques d'identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge.

La cellule régionale IVO3 du GRADeS e-santé Occitanie accompagne les acteurs et structures de santé à la mise en place de la stratégie garantissant la bonne identification de l'usager, à chacune des étapes de sa prise en charge.



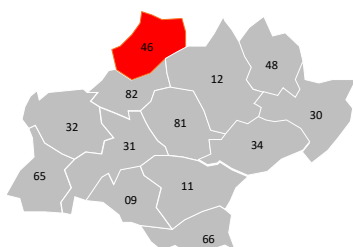
CHIFFRES ET ACTIONS CLES EN REGION

Une **cellule IVO3** opérationnelle pour accompagner acteurs et structures de santé

A fin 2021, la cellule IVO3 aura réalisé 4 audits et 3 formations pour des établissements sanitaires. Une sensibilisation a également été organisée pour le Club des DRSI du médico-social.

Un **pilote INS** dans le Lot sur lequel capitaliser

Le CH de Cahors a été pilote national sur le déploiement de l'INS. Il a été accompagné par le GRADeS et l'ANS. A ce jour, l'établissement est en production et qualifie plus de 70 % des identités sur leur file active. L'INS est donc collecté et sur le plan organisationnel les procédures sont en place et entrées dans les pratiques. C'est aujourd'hui dans la diffusion à travers le SI que le CH travaille au fur et à mesure que ses éditeurs sont prêts.



192 établissements de santé ont une CIV

D'après les déclarations des établissements dans Osis, 64% ont une Cellule d'Identito-Vigilance opérationnelle



MODALITES

▶ Mettre à disposition des professionnels et structures les documents suivants

- Référentiels national d'identito-vigilance et spécificités régionales
- Modèle de charte applicable au niveau local et territorial
- Fiches réflexes / procédures
- Veille réglementaire



GRADES



sur la durée du programme

▶ Mener des actions et mettre à disposition des supports de sensibilisation

- Actions de sensibilisation à la bonne identification, à travers des formations, ateliers en présentiel ou en distanciel (webinaires, MOOC, ...) qui ciblent des thématiques autant généralistes (bonnes pratiques, gouvernance, gestion des risques, etc...) que spécifiques (INS, patients étrangers et autres cas particuliers, etc...)
- Supports de communication et sensibilisation à destination des soignants, non soignants et usagers



GRADES



sur la durée du programme

▶ Proposer un accompagnement sur l'organisation et les pratiques

- Espace utilisateurs dédié identitovigilance
- Ateliers collectifs, webinaires
- Audits ciblés sur l'identification primaire, ils se déroulent en quatre étapes :
 1. questionnaire d'évaluation,
 2. étude de documents,
 3. audit en présentiel,
 4. restitution d'un livrable détaillé
- Aide à la gestion des risques



GRADES, Assurance
Maladie (expérimentation
en cours)



sur la durée du programme

▶ Promouvoir l'installation des versions « INS compatibles » des logiciels afin de pouvoir appeler le téléservice INSi, mettre en œuvre l'INS et la diffuser, en commençant par le référentiel Identité Patient



Selon cible



sur la durée du programme

Proposer un accompagnement au déploiement de l'INS dans le SI :

- Mise à disposition d'un « pas à pas » à destination des DSI intégrant les étapes clés du déploiement sur la base des retours d'expériences
- Organisation de partages d'expériences en région
- Accompagner au besoin les établissements dans leur relation avec les éditeurs



GRADES



sur la durée du programme

Organiser des campagnes de déploiement / promotion CPS et e-CPS en ES et ESMS

Ciblage des PS susceptibles d'utiliser la e-CPS en mobilité (ex : IDE)



GRADES, Assurance
 Maladie



sur la durée du programme

Promouvoir l'utilisation du téléservice INSi par tous les acteurs régionaux



GRADES, Assurance
 Maladie



sur la durée du programme



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de moyens	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
Nom et coordonnées du référent régional INS /IV publiés sur le site de l'ANS (o/n)		O		
Démonstrateur INS identifié, suivi et identifié (o/n)		O		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)		ND		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)		ND		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)		ND		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)		ND		
Indicateurs d'usage du TLS INSi (nb d'appels et nb d'utilisateurs uniques)		ND		



CONDITIONS DE REUSSITE

- Déploiement de cartes CPx (CPS, CPF, CPE) nominatives pour pouvoir accéder au téléservice INSi.
- Formation des professionnels de santé et des opérateurs
- Promotion sous l'angle sécurité des soins
- Généralisation du déploiement de l'AppCV (E-carte vitale) pour les patients
- Référencement Ségur



POINTS DE VIGILANCE

- L'organisation
- Incidence sur la relation soigné / soignant

OBJECTIF 5

Poursuivre le raccordement des acteurs de santé à la Messagerie Sécurisée de Santé et promouvoir les usages



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

L'objectif est de promouvoir et poursuivre le raccordement des professionnels et acteurs de santé de la région à la Messagerie Sécurisée de Santé.

Médimail est la solution de messagerie sécurisée en santé compatible de la région Occitanie qui permet d'échanger en temps réel et de manière sécurisée des données de santé à caractère personnel permettant une meilleure prise en charge. Cette solution de messagerie est financée par l'ARS. Elle est développée, maintenue et hébergée par le MIPIH et déployée en région par le groupement e-santé Occitanie.

Dans le cadre de la promotion des usages de la Messagerie Sécurisée de Santé, un accompagnement sera également possible sur les différentes solutions faisant partie de l'espace de Confiance. L'accent sera mis sur le développement des échanges par MSS citoyenne avec les patients, dans le cadre de Mon Espace Santé.



CHIFFRES ET ACTIONS CLÉS EN RÉGION

Plus de **80% des
Médecins
Généralistes**
déjà équipés

- 82,9% des médecins libéraux en Occitanie sont équipés d'une messagerie sécurisée de santé au mois de février 2021*

*Source : Rapport d'indicateurs mensuel ANS -Février 2021

- 55% des médecins libéraux en Occitanie sont émetteurs au mois de septembre 2021*

*Source : Rapport d'indicateurs mensuel ANS – Septembre 2021

**74,8 % des
établissements de
santé** raccordés



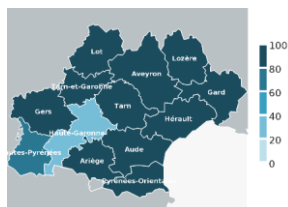
136 établissements de santé se sont engagés dans le programme HOP'EN dont un des prérequis est l'existence d'une messagerie opérationnelle intégrée à l'espace de confiance MSSanté, 15 ont choisi pour cible l'usage d'un service de Messagerie Sécurisée intégré à l'espace de confiance MS Santé.

Le département de la Lozère est celui qui enregistre le taux de raccordement des établissements de santé le plus faible (compris entre 20 et 40%).

Le taux d'établissements émetteurs s'élève à 33%, avec des inégalités territoriales dans l'usage de la messagerie. Ainsi, le Gers, La Lozère, et les Pyrénées-Orientales ont un taux d'établissements émetteurs inférieur à 20%.

L'accompagnement prendra en compte ces disparités territoriales.

95 % des Laboratoires de Biologie Médicale de ville raccordés



Le taux de LBM émetteurs d'élève à près de 88 %.



ACTIONS

En s'appuyant sur l'état des lieux régional, poursuivre l'accompagnement des établissements et professionnels de santé au déploiement de la Messagerie Sécurisée de Santé

- Comprendre la solution
- Initier la démarche – raccordement
- Déterminer l'éligibilité technique
- Créer les comptes utilisateurs
- Réaliser les démarches juridiques nécessaires
- Aider à la communication sur le projet, sur la base d'un kit de communication
- Lancer les usages
- S'appuyer sur les leviers que constituent les financements à l'usage (HOP'EN, SUN-ES)
- Promouvoir la MSSanté et accompagner le développement des usages au sein des établissements sociaux et médico-sociaux, en commençant par les porteurs de projets ESMS numériques



GRADES et Assurance Maladie



sur la durée du programme



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de moyens	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
Indicateurs d'équipement de la MS Santé des ES	70%	-	90%	
Indicateurs d'équipement de la MS Santé des PSL	65%	-	90%	
Indicateurs d'équipement de la MS Santé des laboratoires	90%	-	100%	
Indicateurs d'équipement de la MS Santé des ESMS	ND			
Indicateurs d'usage de la MS Santé des ES	ND			
Indicateurs d'usage de la MS Santé des PSL	ND			
Indicateurs d'usage de la MS Santé des laboratoires	ND			

Indicateurs d'usage de la MS Santé des ESMS	ND		
Part des médecins libéraux de la région pour lesquels au moins 5% des consultations donnent lieu à l'envoi d'un message sécurisé vers le patient via la messagerie de Mon espace santé	ND	5%	5%



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Maturité des offres de marché
- Adhésion des acteurs aux programmes de financement à l'équipement et aux usages
- Généralisation de Mon Espace Santé
- Généralisation de Pro Santé Connect



POINTS DE VIGILANCE

- Interopérabilité des LGC
- Coordination de l'accompagnement des acteurs entre les différents acteurs
- Responsabilité juridique des professionnels de santé dans l'usage de la messagerie citoyenne
- Référentiel MSSanté : généralisation de l'ouverture de la MSSanté aux professionnels médico-sociaux et sociaux présentée par l'ANS le 25 novembre 2021 (arrivée du RPPS+ et notion d'Autorité d'Enregistrement)

OBJECTIF 6

Accompagner les acteurs de santé à l'alimentation du DMP



OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'objectif est de promouvoir la production et la transmission des documents de santé dans le but d'enrichir massivement via le DMP Mon Espace Santé en flux et en stock (y compris sans INS qualifiée dans un premier temps), par tous les acteurs déjà équipés de logiciels DMP compatibles, sans attendre les financements Ségur (indicateur inclus dans IFAQ 2022).



CHIFFRES ET ACTIONS CLES EN REGION

136 établissements

de santé déjà engagés
dans le programme HOP'EN

136 établissements de santé se sont engagés dans le programme HOP'EN dont un des prérequis est la capacité du SIH à alimenter le DMP, 100 ont choisi pour cible d'usage la publication de documents dans le DMP avec un taux 98% des patients possédant un DMP.



ACTIONS

- **Poursuivre l'accompagnement des établissements et professionnels de santé à l'alimentation du DMP avec un INS qualifié**



GRADeS, Assurance
Maladie selon cible



sur la durée du programme

- **S'appuyer sur les leviers que constituent les financements à l'usage (HOP'EN, SUN-ES, Avenant 9, ...)**



GRADeS, Assurance
Maladie selon cible



sur la durée du programme



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de moyens	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
Accompagner les laboratoires de biologie médicale (SELAS) dans la mise en place de l'alimentation en routine du DMP	50%			
Poursuivre l'accompagnement des EHPAD ayant signé une convention avec l'Assurance maladie pour la mise en place d'une alimentation en routine du DMP	30%			
Guider les médecins dans les usages du DMP	Au moins 1 action			
Maintenir les actions de long terme pour la mise en place d'une alimentation en routine du DMP par les ES et CHU				
Part des médecins libéraux de la région pour lesquels au moins 20% des consultations donnent lieu à l'envoi d'un document de santé dans le DMP du patient	ND		20%	20%



CONDITIONS DE REUSSITE

- Ouverture automatique du DMP (opt out)
- Ergonomie des logiciels
- Accompagnement coordonné des acteurs par GRADeS / Assurance Maladie
- Adhésion des acteurs aux programmes de financement à l'équipement et aux usages



POINTS DE VIGILANCE

- Structuration du VSM
- Consultation du DMP par les acteurs, y compris en mobilité

OBJECTIF 7

Promouvoir le recours à Pro Santé Connect



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Deux objectifs se dégagent :

1. Implémenter le fédérateur Pro Santé Connect comme modalité d'identification électronique des services régionaux afin de permettre au professionnel de s'authentifier soit avec sa e-CPS (avec une application smartphone), soit avec sa CPS.
2. Démocratiser l'usage du fédérateur Pro Santé Connect dans les établissements ou professionnels de santé volontaires.



CHIFFRES ET ACTIONS CLES EN REGION

Le fédérateur
Pro Santé Connect
implémenté sur la plateforme
régionale

Pro Santé Connect implémenté comme modalité d'identification électronique de tous les services régionaux.



ACTIONS

- Accompagner des acteurs volontaires (établissements, CPTS, ...) à l'implémentation du fédérateur Pro Santé Connect comme modalité d'identification électronique préférentielle dans les services locaux, ainsi qu'à l'éventuelle implémentation de solutions de SSO internes, de certificats IGC-Santé de personnes morales



GRADES



sur la durée du programme



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de résultats	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
Proposition de PSC comme moyen d'authentification pour accéder à l'Espace numérique régional de santé		PSC EN PLACE		

Proposition de PSC comme moyen d'authentification pour accéder à l'Espace numérique régional de santé, avec conformité au référentiel PSC



CONDITIONS DE REUSSITE

- Déploiement et usage de la CPS par les professionnels de santé, y compris ceux du champ médico-social avec l'expérimentation RPPS+
- Campagnes de communication harmonisées/transverses



POINTS DE VIGILANCE

- Qualité de mise à jour du RPPS
- Déploiement des lecteurs de carte

OBJECTIF 8

Généraliser l'enregistrement dans le RPPS+



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le portail RPPS+ permet d'enregistrer dans le référentiel national (RPPS+) les professionnels intervenant dans la prise en charge des usagers et patients, comme par exemple les aides-soignants, les éducateurs spécialisés, coordonnateurs de parcours, les assistants médicaux...

Ces professionnels obtiennent alors une identité électronique nationale de santé (numéro RPPS unique et pérenne) et apparaissent dans l'Annuaire Santé, avec leur rôle et leur lieu d'exercice. Jusqu'ici, seuls les professionnels enregistrés dans le RPPS ou dans ADELI en disposaient.

Cette identité électronique nationale de santé est nécessaire pour accéder à des services numériques, comme par exemple pour disposer d'une adresse nominative MSSanté ou accéder aux services numériques via une e-CPS

L'objectif est de participer à la phase de généralisation de l'expérimentation et de tester les usages du portail RPPS+ en lien avec le plan ESMS numérique afin de

- Faciliter l'accès des professionnels du médico-social aux différents services socles (MSSanté, DMP) et SI régionaux, notamment les outils de e-parcours et d'orientation (ViaTrajectoire)
- Permettre leur authentification forte via e-CPS/Pro Santé Connect



CHIFFRES ET ACTIONS CLES EN REGION

Expérimentation **RPPS+**

La région est expérimentateur du RPPS+



ACTIONS

Participer au pilote national

- Enrôler 3 ESMS parmi ceux retenus dans le cadre des AAP 1 et 2 du programme ESMS Numérique
- Cibler les professionnels intégrant l'expérimentation, ainsi que les services à utiliser
- Accompagner les ESMS volontaires à devenir Autorité d'Enregistrement
- Accompagner les ESMS volontaires dans l'expérimentation
- Suivre et évaluer
- Diffuser et, capitaliser sur cette expérimentation en région



GRADES



T1 2022

➤ Généraliser progressivement l'enregistrement des professionnels ayant besoin d'accéder à des services numériques

- Accompagnement technique et organisationnel



GRADES



sur la durée du programme



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de résultats	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
% d'ESMS en situation d'enregistrer des professionnels RPPS+ / ayant enregistré au moins un professionnel		30%		
Volume de professionnels RPPS + dans la région				



CONDITIONS DE REUSSITE

- Ciblage le plus représentatif du secteur médico-social dans la phase pilote (établissement/domicile, PAPH, ...)



POINTS DE VIGILANCE

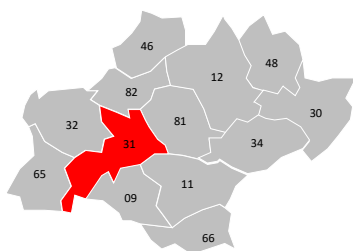
- Ne pas viser l'exhaustivité
- Disponibilité de l'ensemble des professionnels de santé dans RPPS+

3. Accompagner les acteurs dans les territoires pour développer les usages

L'accompagnement des acteurs de santé au développement des usages sera réalisé, en **proximité des acteurs**, dans le cadre d'une **coordination Assurance Maladie (CIS & DAM), ARS, GRADeS (réseau des animateurs territoriaux)**. Une offre de services sera construite par secteur de la santé et un accompagnement de proximité des acteurs sera proposé afin de développer les usages autour de parcours. Un annuaire des acteurs du Ségur Numérique sera constitué et diffusé.

Il sera pris appui sur l'expérience du pilote Mon Espace Santé en Haute-Garonne au travers duquel différents cas d'usage ont été identifiés.

Cas d'usages identifiés dans le cadre de l'expérimentation Mon Espace Santé en Haute-Garonne



- **Médecin dans une unité de soins palliatifs**
 - Envoi d'un message au patient après une consultation, afin de lui proposer de répondre à ses questions via la Messagerie Sécurisée Citoyenne
- **Diététiciens dans un service d'insuffisants rénaux/dialysés**
 - Envoi d'un message en amont d'une consultation pour compléter le profil médical (constantes)
 - Envoi d'un message après la consultation pour délivrer les recommandations nutritionnelles
- **Service Maternité – Suivi de grossesse**
 - Envoi d'ordonnance de test PCR en pré-hospitalisation, et envoi d'ordonnance à la suite des résultats bilan bio en consultation externe
 - Préparation accouchement, suivi post accouchement (ex : information du prochain rdv, envoi de CR de consultation si le patient ne peut pas se déplacer)

L'accompagnement de parcours d'usages permet de s'assurer que l'ensemble des professionnels du parcours sont enrôlés, que les nouvelles pratiques d'organisation sont posées et que les documents sont identifiés. L'accompagnement de différents types de parcours autour des cibles prioritaires permettra de modéliser ces nouvelles organisations pour les dupliquer, de viraliser les usages (déploiement par maillage), de recueillir des témoignages et d'identifier les interconnexions avec les autres logiciels (kiosque d'applications). Enfin et surtout, cette approche permettra de développer les usages de façon contextualisée et en lien avec les parcours prioritaires à l'échelle régionale (personnes âgées, personnes en situation d'handicap, cancer, couples-mères-enfants-jeunes) et territoriale.

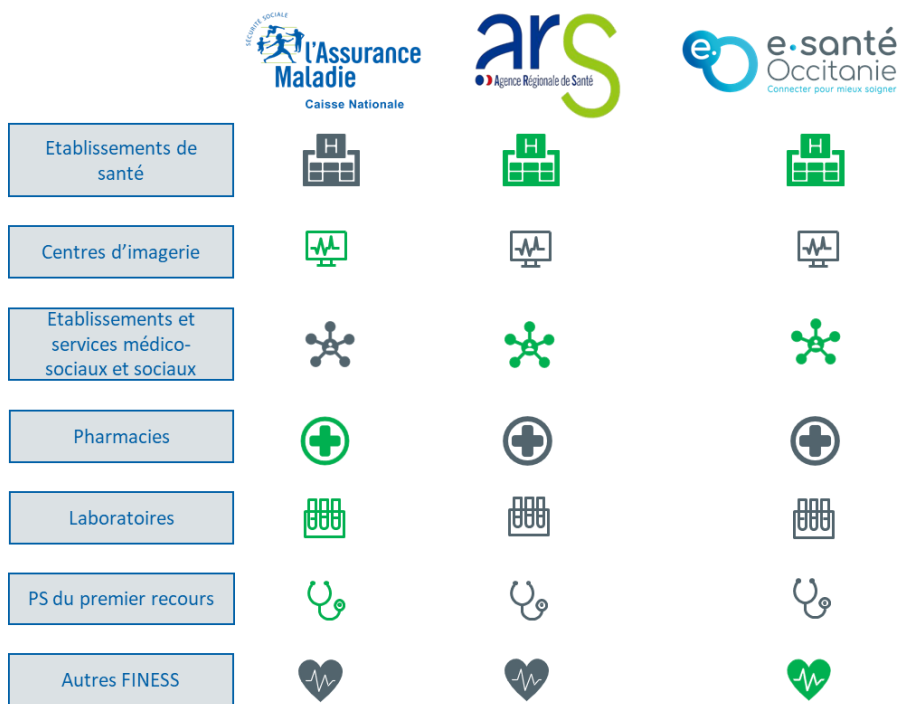
L'accompagnement de parcours d'usages nécessitent une collaboration étroite ARS / CPAM / GRADES et comprend les actions suivantes :

- Mobiliser les professionnels sur les parcours identifiés comme prioritaires et cartographier l'organisation médicale (documents / données à échanger via Mon Espace Santé entre les PS et les patients et correspondants à enrôler)
- Accompagner les professionnels dans les premiers usages et les suivre dans la mise en œuvre (identification des leviers et des points bloquants)
- Modéliser les usages sur les parcours accompagner afin de les étendre à d'autres parcours similaires

Répartition par services socles



Répartition par couloir



L'articulation et la synchronisation opérationnelle entre les différents acteurs sera suivie et, si nécessaire, adaptée dans le cadre des comités départementaux.

OBJECTIF 9

Engager les ES dans le programme de financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usages SUN-ES



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le programme SUN-ES pour « Ségur Usage Numérique en Établissements de Santé » vise à poursuivre les efforts pour amener l'ensemble des établissements sanitaires – quels que soient leur statut, leur taille et leur activité – vers un plus grand niveau de maturité de leur système d'information, nécessaire pour assurer une meilleure prise en charge des patients grâce au partage sécurisé de leurs données.

Il vise à encourager l'usage des outils socles que sont le DMP / la MSSanté (en lien avec l'ouverture de Mon Espace Santé) pour la transmission des documents de santé référencés avec une INS qualifiée. Il comporte 2 volets :

- Volet 1 : Alimentation du DMP ;
- Volet 2 : Messagerie professionnelle et citoyenne* (*phase pilote en Haute-Garonne, puis généralisation à compter de janvier 2022).

Dans la continuité du programme HOP'EN, il assure un financement direct aux établissements sanitaires conditionné au respect de critères d'éligibilité, à l'atteinte de six prérequis et de cibles d'usage.

Il s'inscrit dans les grands principes du volet numérique du Ségur et particulièrement celui d'une vision centrée sur les usages et d'une dimension inclusive pour l'ensemble des établissements sanitaires.



CHIFFRES ET ACTIONS CLÉS EN RÉGION

Plus de **19 M€**
en Occitanie
au bénéfice des établissements
de santé

303
établissements de santé
concernés

L'enveloppe régionale s'élève à 19 157 684 € pour la durée du programme, répartie comme suit :

- 15 M€ au titre du volet 1, dont 12 M€ pour le domaine « Documents de sortie » et 3 M€ pour les domaines « Biologie » et « Imagerie »
- 4 M€ au titre du volet 2, dont 500 K€ pour la phase pilote en Haute-Garonne
- Dès la première fenêtre, plus de 35% des établissements (107) se sont inscrits pour obtenir un financement à l'usage pour le premier volet de SUN-ES.



ACTIONS

▶ Promouvoir le programme auprès des ES

- Relai des informations et supports documentaires mis à disposition par l'ANS, l'ANAP, ...
- Diffusion d'information de suivi du programme : prochaine fenêtre, nombre de candidatures, instruction....
- Mobilisation des établissements (courrier DG, ...) sur les différentes fenêtres de candidature
- Organisation de webinaires
- Mise en ligne d'une FAQ



ARS Occitanie



sur la durée du programme

▶ Animer et Piloter le programme

- Réalisation d'enquêtes périodiques
- Diffusion et suivi des AAP / fenêtre
- Instruction des candidatures dans les fenêtres cibles, dans le cadre d'un dialogue et d'un accompagnement des établissements
- Exploitation des candidatures, et notamment des pièces justificatives fournies (Questionnaire RNIV, procédure de remontée des incidents, ;..) pour proposer une offre de service d'accompagnement adaptée par le GRADeS
- Gestion des conventionnements
- Suivi des établissements retenus en vue de l'atteinte des cibles
- Organisation de RETEX thématiques (2 fois par an)
- Reporting



ARS Occitanie



sur la durée du programme

▶ Accompagner les ES à la candidature

- Réalisation d'enquêtes auprès des ES pour définir les besoins d'accompagnement



ARS



sur la durée du programme

- Accompagnement à l'atteinte des pré requis
- Accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature



ARS / GRADES



sur la durée du programme

▶ Accompagner les ES à l'atteinte des cibles

- Dans le cadre de l'animation territoriale



GRADES



sur la durée du programme



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de résultat	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
Taux d'ES ayant déposé un dossier complet pour le dispositif SUN-ES de financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usage	20%	40%	60%	75%
Taux de traitement des dossiers SUN-ES à T0 + 4 mois		100%		
Taux de consommation de l'enveloppe (AE)		ND		
Nb d'ES ayant atteint les cibles d'usage SUN-ES -volet 1 (DMP)		20%		
Nb d'ES ayant atteint les cibles d'usage SUN-ES -volet 2 (MSSanté)		ND		



CONDITIONS DE REUSSITE

- Capacité des éditeurs à fournir des logiciels conformes aux référentiels Ségur
- Capacité des établissements de santé à déployer les logiciels conformes aux référentiels Ségur



POINTS DE VIGILANCE

OBJECTIF 10

Engager les ESMS dans le programme de financement ESMS numérique visant à généraliser l'usage du numérique dans le secteur social et médico-social



OBJECTIFS OPERATIONNELS

Piloté par la CNSA, le programme ESMS numérique prévoit le déploiement d'une solution de dossier usager informatisé (DUI), intégrant la messagerie sécurisée de santé, et communiquant avec le dossier médical partagé (DMP), avec le module de e-prescription qui dématérialise la transmission des ordonnances entre les professionnels, et avec les plateformes régionales e-parcours qui assurent la coordination des soins dans les territoires.

Ce programme a débuté en 2020, avec une phase d'amorçage, et 2 appels à projets. Il a été étendu et vise l'ensemble des ESMS de l'art. L.312-1 du CASF, y compris les ESMS financés exclusivement par les Conseils Départementaux.



CHIFFRES ET ACTIONS CLES EN REGION

44 M€

au bénéfice des ESMS en
Occitanie
(montant indicatif)

L'enveloppe indicative s'élève à 44 M€ sur la durée du programme. Elle est mise en œuvre dans le cadre d'AAP régionaux.

En 2021, la phase d'amorçage a permis le lancement de 2 appels à projets.

Un **collectif**
MS&Numérique
opérationnel

Collectif d'opérationnels, ESMS et Organismes gestionnaires, il fédère un peu moins de 200 acteurs représentatifs du secteur médico-social en Occitanie (implantation géographique, taille de structure et organismes gestionnaires, public accueilli). Ce collectif occupe un rôle majeur dans l'animation du programme :

- Véritable ambassadeur, il en assure la promotion
- Interlocuteur de l'agence, il permet d'identifier les besoins et remontées de terrain, ainsi que les leviers à mobiliser pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de leur projet
- Espace d'échanges, il permet la capitalisation entre ESMS et OG

5,2 %
ESMS concernés

5,2% des ESMS PA/PH financés sur le temps 1 de la phase d'amorçage (123 ESMS)

Des
groupes de travail
animés par le GRADeS

Plusieurs groupes de travail sont en cours : Construire son projet de candidature au programme ESMS Numérique, Acculturation au numérique des professionnels et public accueilli, Transition numérique, ...



ACTIONS

► **Promouvoir le programme et se coordonner avec les partenaires institutionnels, notamment les Conseils Départementaux et les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)**



ARS



sur la durée du programme

► **Promouvoir le programme auprès des ESMS**

- Relai des informations et supports documentaires mis à disposition par la CNSA, l'ANAP, l'ANS sur les sites de l'agence et du GRADeS
- Diffusion d'information de suivi du programme : prochaine fenêtre prévue dans le cadre de la généralisation en 2022, tableau de bord avec nombre de candidatures reçues éléments d'instruction, retours d'expérience des projets retenus dans la phase d'amorçage....
- Mobilisation des établissements sur les différents AAP au niveau de la région et par département
- Organisation de webinaires
- Mise en ligne d'une FAQ régionale
- Au niveau départemental, diffusion de l'information par les animateurs territoriaux sur le programme ESMS numérique



ARS / GRADES



sur la durée du programme

► **Animer et Piloter le programme**

- Diffusion et suivi des AAP
- Instruction des candidatures dans les fenêtres cibles
- Gestion des conventionnements
- Suivi des établissements retenus en vue de l'atteinte des cibles par des points mensuels
- Reporting interne et auprès du national (CNSA, DNS)
- Pilotage et suivi du programme (comité de suivi)
- Animation du collectif MS&Numérique



ARS Occitanie



sur la durée du programme

► **Accompagner les ESMS**

- Informer

Mise en place d'un espace documentaire facilitant l'accès aux ressources utiles pour les établissements dans la compréhension des enjeux et la construction de leurs réponses aux appels à projets

- **Animer des communautés de pratique avec :**
 - des groupes de travail régionaux (GT), afin de porter au mieux le programme ESMS numérique en région Occitanie et au plus près du terrain comme, par exemple, Acculturation au numérique des professionnels et public accueilli, Transition numérique au niveau managérial,
 - un club des DRSI du médico-social
 - des ateliers / webinaires d'acculturation et partages d'expériences autour du numérique en santé

- **Assister et Mettre en relation**
 - Un outil de mise en relation des ESMS pour soutenir la constitution de grappes
 - Accompagnement des chefs de projet des grappes retenues à l'AAP



GRADES, ARS



sur la durée du programme



Contrôler

- Inclure un volet Transformation Numérique dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements.



ARS



sur la durée du programme



INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de moyens	FIN 2021	MI 2022	FIN 2022	FIN 2023
Collectif SI MS en place dans la région (o/n)		0	1	
Indicateur de résultats				
Taux d'ESMS-PA ayant candidaté à l'AAP régional ESMS numérique	?	20%	?	?
Taux d'ESMS-PH ayant candidaté à l'AAP régional ESMS numérique	?	20%	?	?
Taux d'ESMS-Autres ayant candidaté à l'AAP régional ESMS numérique	?	15%	?	?
Nb d'ESMS financés		ND		
Taux de consommation de l'enveloppe (AE)		ND		



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Faire le lien avec les objectifs CPOM des ESMS
- Des budgets et financements adaptés à ces transformations numériques



POINTS DE VIGILANCE

- Sécuriser la phase achat
- Identifier les projets solides et bien construits, à financer en priorité sur la région afin de limiter le taux d'échec de ces projets ambitieux.
- Penser à l'après ESMS numérique
(Quel avenir pour la mutualisation ?
Comment ne pas faire exploser les coûts informatiques dans les structures ?)

4. Contribuer à l'effort de renforcement de la cybersécurité

OBJECTIF 11

Promouvoir et suivre les dispositifs et exercices de continuité d'activité



OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les établissements de santé ainsi que les ESMS sont les cibles de cyberattaques ou victimes de pannes, avec des conséquences fortes sur le fonctionnement des services médicaux.

L'objectif est de participer à l'amélioration du niveau de sécurité numérique du secteur de la santé : les établissements doivent élever leur niveau de résistance aux agressions et aux pannes et leur niveau de résilience en cas d'incident.



CHIFFRES ET ACTIONS CLÉS EN RÉGION

91 signalements

sur les 12 derniers mois

A l'ouverture des signalements en ligne des incidents, l'Occitanie était la région avec le plus grand nombre de déclarations (41 de septembre 2017 à octobre 2018).

Sur les 12 derniers mois (11/2020 à 11/2021), 91 signalements en ligne ont été effectués.

179 établissements de santé

disposent d'une

PSSI et d'un **RSSI**

D'après les déclarations des établissements dans oSIS :

- 59% disposent d'une politique de sécurité et ont désigné un RSSI
- 49% (soit 143) ont réalisé un audit de sécurité externe



ACTIONS

Les actions qui suivent sont issues du plan de renforcement Cyber 2021. Elles se déclineront territorialement.

➤ Sensibiliser aux risques cyber

- Constituer un relai régional à la campagne nationale annuelle « Tous cyber vigilants »
- Promouvoir, l'offre de service du CERT-Santé
- A partir de supports fournis par le MSS, sensibiliser les décideurs (chefs d'établissement et responsables médicaux) aux risques de cybersécurité
- Mettre à disposition du CERT-Santé les adresses électroniques des établissements sanitaires et médico-sociaux pour l'adressage des alertes de sécurité.



ARS



sur la durée du programme

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs des écosystèmes sanitaires et médicaux sociaux en assurant la promotion, la contextualisation et les déploiements locaux d'outils de sensibilisation mis à disposition par le CERT-Santé



GRADeS



sur la durée du programme

➤ Faciliter le partage de pratique

- Mettre à disposition du CERT-Santé les adresses électroniques des établissements sanitaires et médico-sociaux pour l'adressage des alertes de sécurité.
- S'appuyer sur le collège régional SSI en lien avec le GRADeS et les établissements supports de GHT.
- Promouvoir l'utilisation de la base documentaire mise à disposition par le CERT-Santé et aider à son appropriation par un accompagnement adapté



ARS



sur la durée du programme

➤ Encourager les actions de mutualisation

- Mettre à disposition des établissements de la région des outils techniques mutualisés (scan de vulnérabilités, tests d'intrusion, SOC) et / ou des services ou marchés régionaux pour des prestations CYBER (opérations de remédiation, de corrections de vulnérabilités, d'amélioration de la sécurité, ...) tests d'intrusion, SOC, analyse de risques, etc.) en complément de l'offre nationale.
- Fédérer un réseau de compétences volontaires issues des établissements de la région en vue de favoriser l'entraide face à la survenance d'une crise touchant un établissement de la région.



GRADeS



sur la durée du programme

➤ Appuyer les structures de santé

- Organiser la continuité des soins à l'échelle territoriale en cas d'incident impactant un ou plusieurs établissements de la région.



ARS



sur la durée du programme

- Promouvoir auprès des opérateurs de services essentiels les « Parcours de sécurisation » proposé par l'ANSSI dans le cadre de France Relance.
- Création d'un centre de ressources régional
- Accompagner les établissements retenus dans le cadre du programme national ESMS numérique pour que les déploiements de dossiers usagers réalisés tiennent pleinement compte des risques cyber.



GRADeS



sur la durée du programme

Former

-
- Travailler avec les organismes de formation professionnelle territoriaux sur la formation et la sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information de santé.



ARS, GRADeS



sur la durée du programme

Contrôler

- Inclure un volet cybersécurité dans les lettres d'objectifs des directeurs d'établissement et dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements.
- S'assurer de l'existence des plans d'actions sur la base d'une cartographie des risques de cybersécurité nationale et du niveau de maturité des établissements figurant dans l'observatoire permanent du niveau de maturité en sécurité numérique des établissements de santé.
- Veiller à la réalisation d'exercices de continuité d'activité en établissement.
- Intégrer la notion de risque cyber dans les « plans de perturbation de l'offre de soins » (dispositif ORSAN).
- Rappeler, au travers des actions 1.3, 1.4, 2.2, 3.6 et 4.2, l'obligation de déclaration des incidents de sécurité des SI par les structures de santé sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables.
- Intégration d'exigences de cybersécurité dans les appels à projets (y compris hors SI) en lien avec les investissements Sécur.
- Dans les programmes « inspection / contrôle », inclusion de la vérification des niveaux de maturité déclaratifs puis contrôlé dans MaturiN-H.
- Mise en place d'une démarche d'homologation systématique pour les SI régionaux.



ARS



sur la durée du programme



CONDITIONS DE REUSSITE

- Intégrer la cyber sécurité dans les formations initiales et continues (ingénieurs et professionnels de santé)
- Partage des pratiques
- Réflexion et accompagnement à la mutualisation des ressources SSI pour le secteur MS



POINTS DE VIGILANCE

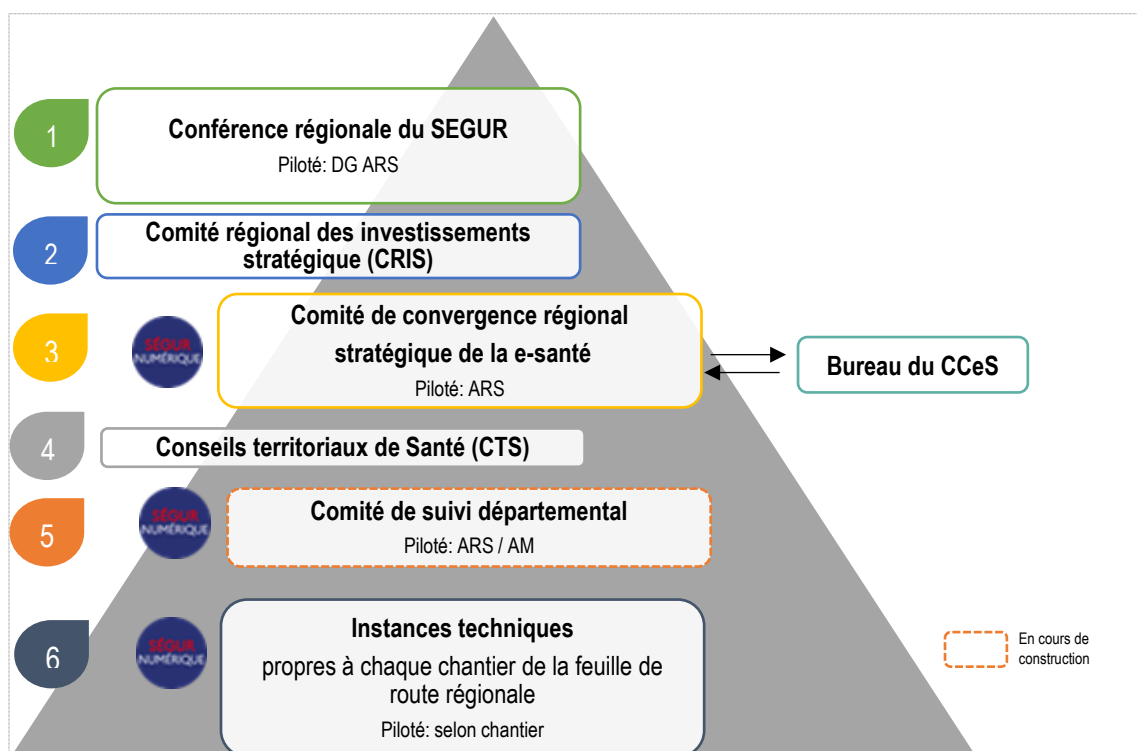
- Sensibilisation à la sécurité des directeurs d'établissements

LA GOUVERNANCE, LES MOYENS ET LE SUIVI DU PROGRAMME

1. L'inscription de la gouvernance du Ségur Numérique dans la gouvernance du Ségur de la Santé

L'ARS a organisé sa gouvernance du Ségur de la Santé en intégrant les usagers, les collectivités territoriales et les élus, les acteurs de santé et du médico-social, la démocratie sanitaire, l'Etat, l'assurance maladie, permettant ainsi de garantir la transversalité, la concertation et la transparence des arbitrages, processus de décisions, outils de sélection et de pilotage des projets et des crédits.

Inscrite dans le cadre plus global de gouvernance du Ségur de la santé, la gouvernance régionale du Ségur Numérique se décline sur les **niveaux 3, 5 & 6 du schéma** présenté ci-après :



Plusieurs niveaux d'instances stratégiques intégrant notamment les élus sont désormais mis en place au sein de l'ARS Occitanie.

1

Un premier niveau stratégique « élargi » : Une instance d'information générale, dénommée « Conférence régionale du SEGUR »



- informer tous les membres et acteurs de santé et médico-sociaux de la stratégie régionale de la politique d'investissement en santé de l'ARS Occitanie,
- rendre transparents le processus de gestion des projets d'investissement, la méthode, les référentiels,
- sensibiliser les acteurs au projet d'aménagement du territoire de santé,
- donner de l'information sur la consommation des crédits, les calendriers.

La Conférence régionale du Ségur de la santé sera **informée de l'avancée du Ségur Numérique** dans la région.



tous les acteurs de santé et médico-sociaux, dans toutes ses composantes (ville, hôpital, médico-social), la démocratie sanitaire, les préfets, les élus, l'assurance maladie et les usagers en représentant tous les départements, sans limite de nombre



au moins une fois par an

2

Un deuxième niveau stratégique « resserré » : Une instance de concertation plus resserrée, dénommée le « Comité Régional des Investissements Stratégique (CRIS) »



- concerter les orientations stratégiques du plan d'investissement régional en santé de l'ARS Occitanie ;
- concerter le processus et modalités de pilotage des projets d'investissement (outils, calendrier) ;
- informer les membres de la liste des projets pré-identifiés comme prioritaires pour la région par département et de la programmation budgétaire ;
- faire un reporting des dossiers, de leur priorisation, de leur avancement, du niveau d'engagement et de consommation des crédits, des points de blocage, d'alerte...
- informer les membres du rapport annuel à remonter à la DGOS.

Le CRIS sera **informé de l'avancement des programmes de financement relatifs au Ségur Numérique** dans la région.



ARS, préfet de région, démocratie sanitaire, fédérations, assurance maladie, usagers, conseil régional et les représentants des départements et des maires



3 fois par an

installé le 7 juillet 2021 et s'est réuni à nouveau le 7 octobre 2021 afin de partager la stratégie régionale des investissements de l'ARS Occitanie

3

Le Comité régional de Convergence Stratégique de la e-santé (CCeS)

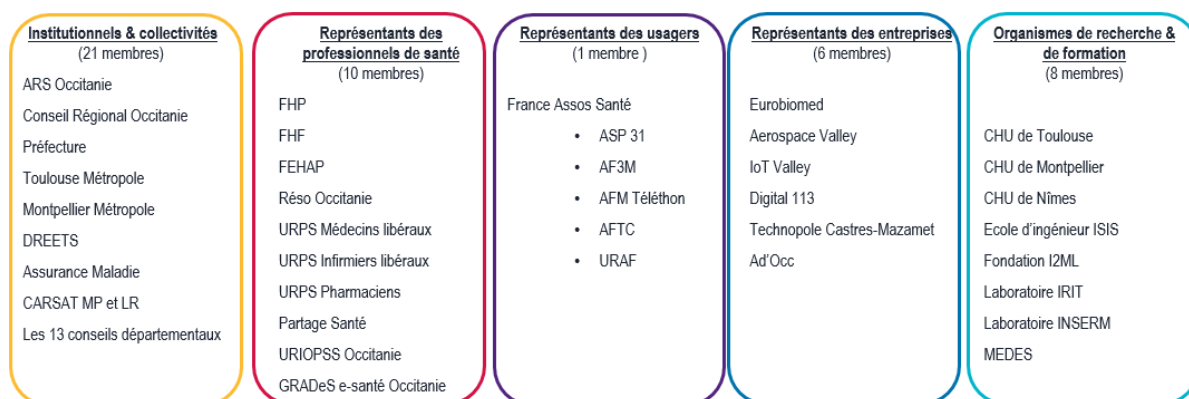


L'Agence régionale de santé Occitanie a mis en place en 2018 un Comité de convergence stratégique E-Santé afin de mobiliser, collectivement, l'ensemble des acteurs clés de la région pour partager et soutenir le développement des objectifs du PRS portant sur le développement des usages et le soutien à l'innovation numérique en santé.

Ce comité, prévu initialement dans le cadre de l'instruction DSSIS du 10 janvier 2017 (dite instruction «GRADEs»), poursuit donc un triple objectif :

- permettre à la communauté e-santé de connaître la stratégie et les priorités de déploiement des services et de développement des usages numériques en santé portés au plan national par le Ministère de la Santé et au plan régional par l'ARS.
- partager entre tous les acteurs composant la filière numérique en santé régionale, les orientations et les objectifs e-santé poursuivis par chaque acteur de la filière, bien au-delà des établissements et des professionnels de santé
- fédérer les acteurs et co-construire des complémentarités autour de priorités et projets communs.

Ce comité de concertation, aujourd'hui organe de suivi du Ségur Numérique, réunit 46 membres représentatifs de l'ensemble de l'écosystème régional de la e-santé:



Un élargissement de la composition de ce comité de convergence sera proposé afin d'intégrer les biologistes, les radiologues et les centres de cancérologies régionaux.

La mise en place du volet numérique du Ségur donne l'occasion de mobiliser les membres de ce Comité de convergence, en voie d'élargissement, sur :

- la définition de la stratégie opérationnelle de déploiement des usages sur chacune des cibles définies par la stratégie nationale,
- le partage d'information sur les différentes étapes de déploiement de cette stratégie et notamment les choix de financement opérés,
- la construction d'actions spécifiques permettant de mobiliser efficacement les acteurs.

Le comité fait partie d'un **dispositif de convergence et de mise en relation des acteurs** qui permet d'activer des modalités de concertation ou de co-construction (séminaires et groupes de travail dédiés), mais également de lancer des appels à projets et à manifestation d'intérêt. Un premier appel à projets « Innovations Numériques en santé dans le champ des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie » lancé en décembre 2019 par l'ARS - avec le soutien de la Région Occitanie - a permis de retenir 3 consortiums lauréats.

Une étape supplémentaire vers une plus grande capacité de co-construction et d'animation est en cours avec la mise en place du **bureau** du CCeS, depuis le 1^{er} octobre 2021.

4

Un niveau stratégique « territorial » : Une concertation associant tous les acteurs professionnels, usagers et élus via les conseils territoriaux de santé (CTS) et une concertation privilégiée avec les CPAM et les conseils départementaux sur le médico-social



Les CTS permettent de partager et concerter à un niveau local les enjeux du territoire, la prise en compte de ces enjeux dans la stratégie régionale et de diffuser les méthodes de travail et les attendus sur les projets d'investissement structurant.

Le CTS est une instance privilégiée pour partager les projets d'investissement structurant prioritaires pour le territoire et les projets d'aménagement du territoire de santé, tous les acteurs de santé du territoire y étant représentés

Le CTS sera **informé une fois par an de l'avancée du Ségur Numérique** dans le territoire



se réunit régulièrement et travaillera sur les investissements Ségur au minimum 1 fois par an

5

Le comité de suivi départemental E-santé et Transformation Numérique



- Informer les membres des orientations et projets issus de la stratégie régionale e-santé
- Partager et concerter la déclinaison départementale de cette stratégie
- Articuler au mieux les actions et interventions des membres, et notamment de l'ARS, de la CPAM et du GRADeS
- Suivre la déclinaison du programme Ségur Numérique au niveau départemental
- Réaliser des remontées de la déclinaison départementale au Comité de convergence

Un comité départemental sera installé dans chaque département au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Le comité départemental de suivi du Ségur numérique **communiquera une fois par an au Conseil Territorial de Santé (CTS) un bilan des avancées du Ségur Numérique** dans le territoire, et **sera rendu destinataire de ses propositions**.



ARS, CPAM, Conseil départemental, le GRADeS, des acteurs de santé du territoire



Installé au 1^{er} trimestre 2022 (quand non existant)
Périodicité : 3 fois par an

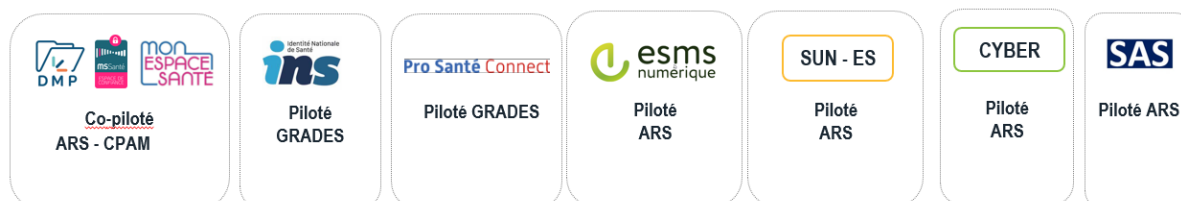
6



Les instances techniques propres à chaque chantier du Ségur Numérique

Dans un souci de rationalisation des instances de gouvernance existantes, le choix est fait de s'appuyer sur la comitologie déjà mise en œuvre pour les différents chantiers, avec des évolutions quand nécessaire.

Les différents chantiers du Ségur numérique en région seront donc pilotés d'un point de vue opérationnel suivant le schéma ci-dessous :



2. Les moyens associés au programme

Le plan repose sur une enveloppe nationale exceptionnelle de 2 Md€, ventilés comme suit :

- 1.4 Md€ pour le partage des données de santé
- 600 M€ pour le médico-social

L'essentiel de ces enveloppes est déconcentré au niveau régional conformément à l'engagement pris durant le Ségur par le Ministre des Solidarités et de la Santé au titre d'une confiance réaffirmée aux acteurs des territoires en concertation avec les élus. Complémentaires au dispositif national de financement à l'équipement SONS, ces financements forfaitaires à l'atteinte de cibles d'usage ont pour but d'accompagner la transformation des pratiques des professionnels de santé (adaptation des procédures notamment à l'accueil du patient, intégration avec les autres logiciels et à l'adaptation du matériel informatique...).

Les moyens du Ségur Numérique en Occitanie

- **19 M€** au titre du programme **Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé (SUN-ES)**, qui s'inscrit dans la continuité du programme HOP'EN.
- **44 M€** au titre du **programme ESMS numérique**, qui prévoit le déploiement d'une solution de dossier usager informatisé (DUI) dans les structures médico-sociales
- **L'avenant 9 à la convention médicale** signé entre l'Assurance Maladie et les représentants des médecins libéraux, qui prévoit des financements conditionnés aux envois de documents et du volet de synthèse médical. L'avenant conventionnel avec les autres professions n'est pas encore signé.

Pour leur permettre d'accompagner les mesures du Ségur Numérique au sein de la région, l'ARS et le GRADES voient leurs équipes renforcées sur les compétences requises.

A l'ARS, les renforts RH (2 ETP) permis par le Ségur Numérique permettront d'augmenter la capacité à faire de l'agence. Ils viendront compléter l'équipe du pôle e-santé et transformation numérique de l'agence, et permettront d'en faire évoluer l'organisation pour une meilleure prise en compte de l'animation territoriale et de

l'accompagnement du programme, en lien avec l'Assurance Maladie et le GRADeS e-santé Occitanie. Le pilotage du programme par l'agence sera également renforcé dans ce cadre.

Au sein du GRADeS e-santé Occitanie, 25 ETP viendront compléter les équipes, et notamment le réseau des animateurs territoriaux. Dans la déclinaison de la feuille de route régionale, leur action s'inscrit en complémentarité des animateurs territoriaux du GRADeS déjà déployés sur le terrain (12 ETP pour les 13 départements), ainsi que des CIS et DAM de l'Assurance Maladie. L'objectif est notamment d'accompagner sur chaque territoire l'accélération des usages des outils de coordination médicale déjà existants, comme la MSSanté et le DMP, et de développer les usages de nouveaux référentiels et services socles fondamentaux tels que l'Identité Nationale de Santé, Pro Santé Connect et la Messagerie Citoyenne.

Les CPAM n'ont pas de moyens supplémentaires alloués pour réaliser leurs actions, qui seront poursuivies par les CIS, les DAM, les ROC et référents établissements de santé en coordination avec l'ARS et le GRADeS.

3. Le suivi du programme

Le suivi et le reporting du volet numérique du Ségur seront assurés selon les modalités définies par la DNS :



Les travaux sont en cours avec les partenaires du programme (Assurance Maladie et GRADeS) pour définir et mettre en œuvre le tableau de bord du programme ainsi que ses modalités d'alimentation.

LEXIQUE

AAP : Appel À Projet

ADELI : Automatisation DEs Listes (répertoire de professionnels de santé)

ANS : Agence du Numérique en Santé

ANSSI : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information

ARS : Agence Régionale de Santé

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CCeS : Comité régional de Convergence Stratégique de la e-santé

CD : Conseil Départemental

CERT-Santé : Computer Emergency Response Team pour le secteur de la santé en France

CIS : Conseiller Informatique Service

CIV : Cellule d'Identito-Vigilance

CNDA : Centre National de Dépôt et d'Agrément

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CPAM : Caisse Primaire d'assurance maladie

CPS : Carte de Professionnel de Santé, CPF formation, CPE établissement

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRIS : Comité Régional des Investissements Stratégique

CTS : Conseil Territorial de santé

DAM : Délégué de l'assurance maladie

DD : Direction Départementale

DG : Directeur Général

DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins

DMP : Dossier Médical Partagé

DNS : Délégation ministérielle au Numérique en Santé

DRSI : Directeur, Responsable Système d'Information

DUI : Dossier Usager Informatisé

ES : Établissement de Santé

ESMS : Établissements et Structures Médico-Sociales ou Établissements Sociaux et Médico-Sociaux

ESMS-PA : ESMS pour Personnes Âgées

ESMS-PH : ESMS pour Personnes Handicapées

ETP : Équivalent Temps Plein

FAQ : Foire Aux Question

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

GRADeS : Groupement Régional d'Appui au Déploiement de la eSanté

GT : Groupe de Travail

HAS : Haute Autorité de Santé

HOP'EN : Hôpital numérique ouvert sur son environnement

IGC-Santé : Infrastructure de Gestion de la Confiance pour la santé

INS : Identifiant National de Santé

LBM : Laboratoire de Biologie Médicale

LGC : Logiciel de Gestion de Cabinet

MES : Mon Espace Santé

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

MSS : Ministère des Solidarités et de la Santé

MSSanté : Messagerie Sécurisée de Santé

OG : Organisme Gestionnaire

oSIS : Observatoire des Systèmes d'Information de Santé

PS : Professionnel de Santé

PSC : Pro Santé Connect

PSL : Professionnel de Santé Libéral

PSSI : Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

RNIV : Référentiel National d'IdentitoVigilance

ROC : Référent des Organisations Coordonnées

RPPS : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé

RSSI : Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information

SAS : Service d'Accès aux Soins

SOC : Security Operations Center

SONS : Système Ouvert Et Non Sélectif

SSO : Single Sign On (authentification unique)

SUN-ES : Ségur Usage Numérique en Établissements de Santé

URPS : Union Régionale de Professionnel de Santé

ANNEXE 1 : FACILITATION GRAPHIQUE DU SEMINAIRE

